

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 07 AOUT 2023

portant nomination des membres du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité ébéniste du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2023

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Isabelle TAMISIER-VETOIS, conservatrice en chef du patrimoine, mobilier-textiles-légende napoléonienne, musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau, est désignée en qualité de présidente du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité ébéniste du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Loïc CHAHORY, technicien d'art de classe normale, ébéniste restaurateur de mobilier et objets d'art, direction du patrimoine et des collections, château de Fontainebleau ;

- Monsieur Cyriaque CROSNIER-LECONTE, technicien d'art de classe normale, ébéniste, direction des ateliers d'art et de la présentation des collections, atelier menuiserie, musée du Louvre ;
- Monsieur Philippe CUCINIELLO, technicien d'art de classe exceptionnelle, ébéniste restaurateur, département des ateliers muséographiques, château de Versailles ;
- Monsieur Frédéric LEBLANC, chef de travaux d'art, ébéniste restaurateur de mobilier, département restauration, centre de recherche et de restauration des musées de France.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Frédéric LEBLANC, chef de travaux d'art, ébéniste restaurateur de mobilier, département restauration, centre de recherche et de restauration des musées de France.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 7 AOUT 2023

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,


Aude de MARTIN de VIVIES